



# PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

## Protocole Hygiène et Sécurité destiné aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

### Accueil les mercredis



Le contexte épidémique actuel nécessite de prendre des précautions particulières dans les Accueils Collectifs de Mineurs afin de limiter au maximum le risque de contagion entre adultes/adultes, adultes/enfants et enfants/enfants.

**N.B : Afin d'éviter tout problème de place et compte tenu des contraintes sanitaires à mettre en œuvre quotidiennement, ne seront accueillis sur ces structures que les familles s'étant signalées au moins 4 jours ouvrables à l'avance.  
Les règles plus précises seront détaillées par chaque responsable avant le jour de d'accueil.**

## Lieu d'accueil : Ecole maternelle Le Boulou

L'accueil dans l'établissement : Il est privilégié un accueil échelonné entre 7h30 et 9h30. Il se fera sur la porte donnant directement à l'accueil de loisirs. Une sonnette est présente pour les parents pour signaler leur présence. Les parents ne seront pas autorisés à rentrer dans les locaux. Du gel hydroalcoolique sera à disposition au niveau de l'entrée.

- **Arrivée et accueil de l'enfant et de la famille (échelonnement entre 7h30 et 9h30 ou 12h15 et 12h30 ou 13h30 et 13h45)**
  - Les parents et le personnel gardent les distances et portent un masque.
  - Un référent de l'équipe d'animation inscrit la température de l'enfant prise par la famille à la maison sur le registre prévu à cet effet.
  - Dès l'entrée de l'enfant, un lavage de mains est obligatoire et sera renouvelé toutes les 2h et avant et après chaque activité et passage aux toilettes.
  - L'enfant est accompagné vers l'espace de jeu qu'il occupera.
  - Les règles lui sont expliquées.
  - Une petite collation du matin lui est servie s'il le désire.
  
- **Les activités et sorties (entre 9h30- 12h15)**
  - Les activités sont organisées par petits groupes, de 10 enfants maximums chez les moins de 6 ans.
  - Un kit de matériel comprenant des feutres, paires de ciseaux, colle, pinceaux ou autres outils nécessaires suivant l'activité sera proposée aux enfants.
  - Les groupes sont constitués pour toute la durée de la période d'accueil (journée).
  - Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation physique et des gestes barrières.
  - Une salle utilisée par 1 groupe d'activité ne peut être utilisée par 1 autre groupe tant que la désinfection de celle-ci n'a pas été réalisée.
  - Lors des activités les échanges de ballons, jouets, crayons sont limités. Le lavage des mains et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de

**Communauté de Communes du Vallespir**

Service Enfance Jeunesse, place Henri Guitard 1<sup>er</sup> étage, 66400 Céret  
Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [coordo.enfancejeunesse@vallespir.com](mailto:coordo.enfancejeunesse@vallespir.com)

contamination. Les livres ne seront pas échangés pour des raisons de désinfection difficile, il sera privilégié la lecture de conte par l'animateur. Des bacs de quarantaine seront mis en place pour les livres utilisés par les enfants.

- Les activités de plein air sont organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit et ne dépassent pas 10 personnes (encadrants compris).

- **Les transports**

- L'utilisation des transports en commun est proscrite pendant la première phase du déconfinement.
- Les règles de distanciation physique s'appliquent dans les transports (1 siège sur 2 est vide)
- Nous vérifions auprès de la compagnie le nettoyage avant usage du transport collectif.
- Le chauffeur doit porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.

- **Les repas et goûters (entre 12h30-13h30 et 16h)**

- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.
- La restauration est prise dans le restaurant scolaire dans le respect des règles d'hygiène en vigueur.
- Les enfants déjeunent ou goûtent à distance d'un mètre au moins l'un de l'autre.
- Les échanges de couverts et autres ustensiles sont proscrits avant, pendant et après le repas.

- **Les temps de sieste (moins de 6 ans) (entre 13h45-15h30)**

- Chaque lit ou matelas est utilisé par un seul enfant. Son lit est nominatif.
- Le lit ou matelas est désinfecté quotidiennement
- Les dortoirs ne regrouperont pas plus de 10 enfants à distance de sécurité.

- **Les départs (à partir de 12h15 ou 17h le soir)**

- Les accueils à la journée sont priorités pour éviter les va et vient entre le domicile et l'établissement.
- Les enfants accueillis en demi-journée ayant quitté la structure ne pourront en aucun cas revenir sur celle-ci le jour même.
- Un référent de l'équipe d'animation inscrit la température de l'enfant prise sur la structure, elle est notée sur le registre prévu à cet effet : La famille signe le registre quotidiennement le soir.

## **MESURES RELATIVES AU PERSONNEL**

---

Le personnel dispose de tout le matériel de sécurité indispensable à l'accueil des enfants et des parents sur les structures : masques ou visières, gel hydro alcoolique, savon, lingettes...Il lui est recommandé de prendre sa température quotidiennement avant son arrivée et à son départ.

- **Arrivée dans l'établissement :**

- Le personnel dispose ses affaires dans son casier, sur un porte manteau, ou un espace dédié à cet effet.
- Le personnel est tenu de se laver les mains dès son arrivée avant toute opération ou tout contact.

- **Pendant la journée :**

- Le personnel respecte les gestes barrières classiques avec ses collègues durant toute la journée.
- Le personnel informe les enfants et parents de toutes les règles applicables sur l'établissement.
- Le personnel fait respecter les règles ci-dessus aux enfants, parents ou tout autres personnes présentes sur l'établissement.

### **Communauté de Communes du Vallespir**

Service Enfance Jeunesse, place Henri Guitard 1<sup>er</sup> étage, 66400 Céret  
Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [coordo.enfancejeunesse@vallespir.com](mailto:coordo.enfancejeunesse@vallespir.com)

- Le personnel porte obligatoirement un masque ou visière adaptée en présence des enfants. Si la personne est seule ou éloignée de plus de 2 mètres des autres personnes (enfants ou collègues)
- Le personnel signale toute personne présentant des symptômes à sa direction.
- **Au départ de l'établissement :**
  - Le personnel est tenu de se laver les mains avant son départ.
  - Tout professionnel présentant des symptômes, ou dans son entourage, devra informer sa direction et la Communauté des Communes du Vallespir et ne pas se rendre sur son lieu de travail.

### **Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM**

---

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Accueil de loisirs maternel du Boulou, école rue Ronsard 66160 Le Boulou  
04 68 21 12 70 – 06 01 12 21 69 - [almaterleboulou@vallespir.com](mailto:almaterleboulou@vallespir.com)

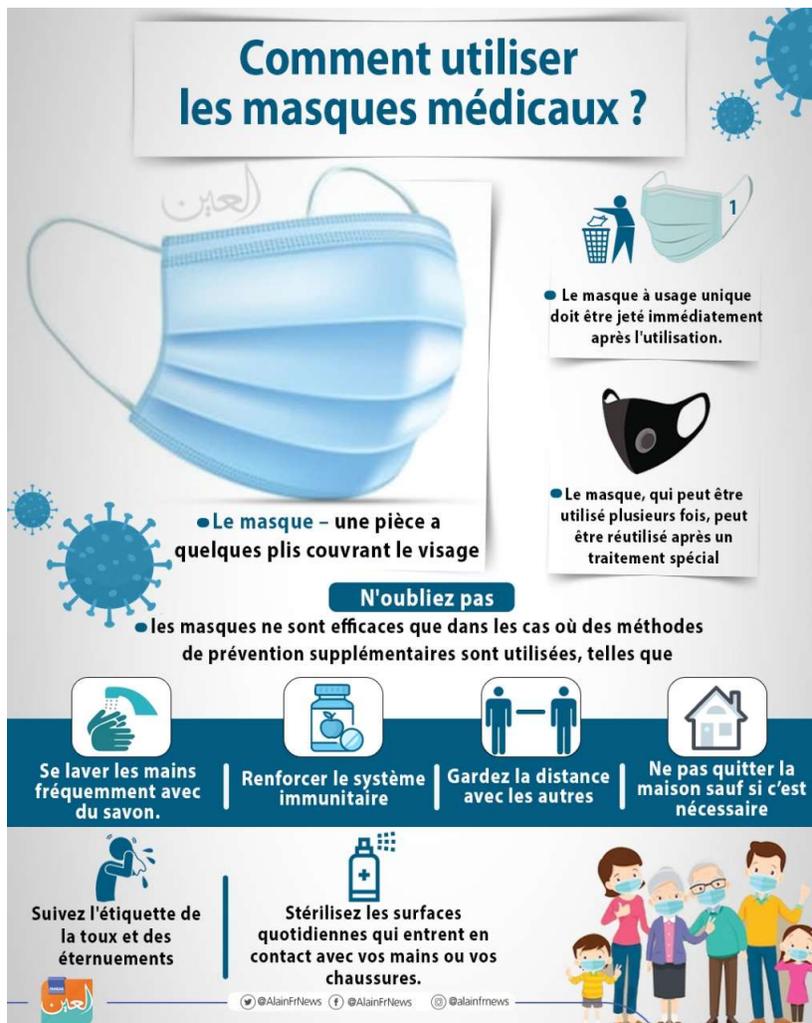
#### **Communauté de Communes du Vallespir**

Service Enfance Jeunesse, place Henri Guitard 1<sup>er</sup> étage, 66400 Céret  
Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [coordo.enfancejeunesse@vallespir.com](mailto:coordo.enfancejeunesse@vallespir.com)

## Les gestes barrières



## Conseils d'utilisation d'un masque



### Communauté de Communes du Vallespir

Service Enfance Jeunesse, place Henri Guitard 1<sup>er</sup> étage, 66400 Céret  
Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [coordo.enfancejeunesse@vallespir.com](mailto:coordo.enfancejeunesse@vallespir.com)